

**Collectivité de VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.***Présents** : François DEYSSON, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO**Pouvoirs** : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à François DEYSSON, Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à Jacques ILLIEN, Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, donnant pouvoir à Patrick REBEYROL**Absents** :**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 7.1/2024-140****OBJET : BUDGET COMMUNAL - Adoption du compte de gestion communal 2023**

**Jacques ILLIEN présente** le compte de gestion de la commune dressé, pour les opérations de l'exercice 2023, par Madame CUIF, responsable du Service de Gestion Comptable de FONTAINEBLEAU.

**Jacques ILLIEN précise** que ce compte de gestion est en accord avec le compte administratif de la commune. Les chiffres présentés par le Service de Gestion Comptable de FONTAINEBLEAU se décomposent comme suit :

- *Recettes de fonctionnement* : 784 438,45 €
- *Dépenses de fonctionnement* : 707 810,68 €
  - Soit un excédent de 76 627,77 €
- *Recettes d'investissement* : 222 892,23 €
- *Dépenses d'investissement* : 277 117,68 €
  - Soit un déficit de 54 225,45 €

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève ainsi à **22 402,32 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion de la commune de VILLECERF, présenté par le Service de Gestion Comptable de FONTAINEBLEAU, pour l'année 2023.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 25 mars 2024,

Acte rendu exécutoire, le 26 mars 2024, après publication par le maire, François DEYSSON